

Prix paritaires des produits agricoles—Loi

de commercialisation des oeufs d'incubation, parce que les producteurs nous l'ont demandé, parce que l'ensemble de la production qui était en péril... On a fait en sorte qu'on réunisse les producteurs et les producteurs eux-mêmes ont dit: Oui, maintenant, c'est le temps. Oui, maintenant, on s'assoit et on négocie. Cela s'est fait. On en verra peut-être un dans le domaine de la pomme de terre. Mais d'abord et avant tout, monsieur le Président, je pense que l'intégrité fondamentale de l'agriculture canadienne, c'est d'abord et avant tout de laisser à l'agriculteur le besoin de fixer lui-même les buts qu'il s'est fixés, de fixer les offices de commercialisation, dans son cas s'il y a lieu d'en avoir, et de faire en sorte que la réunion des 10 provinces canadiennes, incluses dans cette production, puisse, d'un commun accord, en arriver à des ententes qui soient un office de commercialisation ou des plans conjoints.

Mais l'imposer, je ne crois pas, monsieur le Président, que ce serait une solution sage, compte tenu de la complexité de l'agriculture, compte tenu du fait que si on mettait en place un projet de loi tel que proposé par mon collègue... nulle part à l'intérieur de son projet de loi, on tient compte de ce qu'on appelle le *bottom*, le *side* et le *top loading*. On ne tient pas compte des subventions provinciales. On ne tient pas compte des subventions fédérales et en bout de ligne, monsieur le Président, ce qu'on aurait fait c'est fort probablement de la distortion au détriment même de l'agriculture canadienne, au détriment des consommateurs, et au détriment de l'agriculture en général.

Alors, monsieur le Président, c'est pour cette raison que je conseillerais à mon collègue de réviser son projet, de l'étudier, de l'approfondir, d'aller en discuter avec les producteurs, d'en discuter avec l'ensemble des députés et peut-être dans plusieurs années nous revenir avec un projet de loi complet, un projet de loi qui tiendrait compte de la réalité agricole canadienne, qui tiendrait compte des besoins agricoles canadiens et qui tiendrait compte de l'intégrité de l'agriculture en général.

• (1720)

[Traduction]

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'intervenir cet après-midi dans le débat sur le projet de loi C-221 proposé par mon ami du NPD, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Ce député, dans la tradition de la Saskatchewan, prend à coeur les intérêts des agriculteurs. Ceux d'entre nous qui sommes de grands conservateurs dans la lignée de Diefenbaker voyons dans la tradition de Tommy Douglas et du CCF, à laquelle se rattache le député, un intérêt commun pour l'agriculture de cette province. Pour cette raison, c'est avec beaucoup de plaisir que je dis ces quelques mots à propos de ce projet de loi.

Ce projet de loi essaie de remonter à la source de bien des problèmes rencontrés par les producteurs de la Saskatchewan pour obtenir un prix acceptable pour leurs produits. Bien que j'éprouve certaines difficultés à comprendre cette notion de prix paritaire et ce que le député essaie de faire à cet égard, l'objectif de base de ce projet de loi est appuyé par tous les députés de la Chambre, en particulier ceux de la Saskatchewan. Il s'agit d'assurer aux céréaliers un bon prix pour leurs produits. Dans des circonscriptions comme la mienne, l'écrasante majorité des producteurs sont pris dans l'étau des prix. C'est une situation, comme son nom l'indique, où les frais

d'exploitation, le coût de préparation des récoltes, augmentent plus rapidement que les prix obtenus pour ces produits. Ce problème, qui existe depuis des années, s'est aggravé ces deux dernières années-récoltes à cause du différend entre la communauté économique européenne et les États-Unis à propos des subventions.

Si on compare les revenus agricoles et la baisse des prix mondiaux, on constate que la plus lourde charge a été supportée par le secteur des céréales et des oléagineux de notre économie agricole. Les grains et les oléagineux sont le gagne-pain des agriculteurs de la Saskatchewan. Bien que le revenu des agriculteurs dans ce secteur doive rester à peu près le même cette année que l'année dernière, il ne faut pas se laisser abuser par ces statistiques. Elles reflètent une très forte aide du gouvernement, à la fois au niveau fédéral et provincial. Pour 1986, le pourcentage de revenus agricoles sous forme d'aide gouvernementale était environ le quintuple d'il y a cinq ans. Par exemple, 1,9 milliard de dollars de revenus agricoles provenaient de l'aide gouvernementale, au lieu de 367 millions de dollars en 1981. Bien que les gouvernements essaient manifestement de lutter contre cet étau des prix, la situation de nos agriculteurs n'est pas particulièrement bonne. Le prix du blé a baissé d'environ 30 p. 100, ce qui est dû à la pression à la baisse causée par la guerre des subventions à laquelle j'ai fait allusion. Les producteurs voudraient que le gouvernement les aide à sortir de cette situation.

Peu de questions sont aussi importantes pour le gouvernement que l'agriculture, à cette étape-ci de son mandat. Bon nombre des 65 municipalités de ma circonscription vivent de l'agriculture. Quand elle bat de l'aile à une période donnée, ces localités et les nombreuses entreprises qu'elles comprennent ne se portent pas mieux. Dans ces milieux, quand l'agriculture va, tout va.

Pour en revenir au projet de mon collègue, je doute que la parité des prix fonctionne. Pire, elle serait peut-être préjudiciable à l'économie agricole de la Saskatchewan. La parité des prix ne tient pas compte des forces du marché et de l'évolution inévitable de la productivité. Elle fait fi de la nature dynamique et imprévisible du secteur agricole. On le voit dans chacune des régions de notre pays. L'agriculture n'est tout bonnement pas une industrie monolithique ou statique qui s'accommoderait d'une pareille formule. Notre gouvernement considère que cette industrie tire un bien meilleur parti des programmes qui en améliorent l'efficacité et la capacité concurrentielle sur le marché. Il faut envisager le marché agricole dans une juste perspective. Il existe des agences nationales de gestion de l'offre pour les produits laitiers et la volaille, mais elles ont été établies directement à la demande des producteurs. Et ces régimes tiennent compte quand même des fluctuations du marché agricole. Ils ont des mécanismes souples qui protègent à la fois les producteurs et les consommateurs. Le projet de loi à l'étude ne prévoit pas de tels mécanismes.

Dans toutes les régions de ma province, les agriculteurs diront que la raison d'être de leurs activités, ce sont les forces du marché sur le plan de l'offre et de la demande. Ils comprennent l'absolue nécessité d'un soutien des prix et d'une aide financière en matière de prix de revient agricoles quand l'offre et la demande sur les marchés internationaux subissent